

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe 12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ **Vote du compte administratif 2019 ;**
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacquy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

Séance du 12 février 2020

N° 20200212_PoM_1

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Vote du CA 2019

Il est proposé au Comité Syndical le Compte administratif 2019 pour approbation, à partir du tableau ci-dessous présenté aux élus du Pôle :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissements</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés.		62 023,74	19 580,95	19 580,95	19 580,95	81 604,69
Opération de l'exercice	103 549,62	156 385,21	3 476,04	341,36	107 025,56	156 726,57
Totaux	103 549,62	218 408,95	23 056,99	19 922,31	126 606,51	238 331,26
Résultats de clôture. Restes à réaliser		114 859,43	3 134,68		3 134,68	114 859,43
Totaux cumulés	103 549,62	218 408,95	23 056,99	19 922,31	128 803,42	238 331,26
Résultats définitifs		114 859,43	3 134,68			111 724,75

➤ *Le Comité Syndical,*

Après en avoir débattu, adopte à l'unanimité,

- *le compte administratif 2019 du pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS1202Pole-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2020

LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 3b/Ouverture ligne de trésorerie ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). « Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Adhésion à l'association AILE
- 8/ Questions diverses

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacquy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON

Séance du 12 février 2020

N° 20200212_PoM_2

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2019

Après le vote du Compte administratif 2019, il est proposé à Madame la Présidente de la Commission Finances de faire état des reports pour 2020.

- Résultat de fonctionnement 2019 : excédent de 114 859,43 € reporté à l'article 002 des recettes de la section de fonctionnement.
- Résultat d'investissement 2019 : déficit de 3 134,68 € reporté à l'article 001 des dépenses d'investissements.

➤ ***Le Comité Syndical,***

Après en avoir débattu,

- ***approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2019 tels que présentés par Madame la Présidente de la Commission Finances.***

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_Pole2b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe
12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacquy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

Séance du 12 février 2020

N° 20200212_PoM_3b

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Madame la vice-Présidente aux finances informe les membres qu'il apparaît nécessaire, pour des besoins ponctuels de trésorerie, que le Pays du Mans de renouveler la ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, l'offre du Crédit Mutuel s'avère la plus intéressante. Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays du Mans est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un concours sous forme d'un crédit de Trésorerie d'un montant de 150 000 Euros.

- Durée : 12 mois non renouvelable
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.90 %
- Nature du taux : indexé Euribor 3 mois
- Intérêts : facturation minimum de 10 000 €
- Frais de dossier (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) : 450 €

Le Pays du Mans :

- S'engage, au nom du syndicat, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Il est proposé au comité syndical de :

- *Accepter la proposition de Monsieur le Président pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel aux conditions et modalités énoncées ci-dessus,*
- *Conférer à Monsieur le Président, au nom du syndicat Mixte du Pays du Mans, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.*
- *Donner le cas échéant délégation à Madame Cantin en sa qualité de vice-Présidente aux Finances pour suppléer le Président dans cette formalité.*
- *Autoriser Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération des tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_028POLE3B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2020



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ **Vote du budget primitif 2020 ;**
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacqy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents : MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

Séance du 12 février 2020

N° 20200212_PoM_3

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Vote du budget 2020

Monsieur le Président propose que Madame Véronique Cantin, en tant que Vice-Présidente du Pôle en charge des Finances, présente au Comité syndical le budget prévisionnel 2020 aux élus du Pôle :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 469 273,93 €

Charges à caractère général – 320 500,00 € (68,3%)

Les 3 articles les plus importants sont les prestations de services (48 000,00 €), les études (199 000,00 €) pour le portage des études préopérationnelle habitat privé / OPAH et filière gaz dans le cadre du CTE, puis les remboursements de frais pour le Pays du Mans (prestation mobilité et hébergement – 65 000,00 €).

Autres charges de gestion courante : 128 000,00 € (27,3%)

Il s'agit des reversements pour le déploiement de la télémédecine.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 469 273,93 €

Dotations, subventions et participations – 354 414,50 € (75,5%)

La commission finances prône le maintien des cotisations à leur niveau de 2019 (elles ne représentent que 16,7% des recettes), elle préconise leur remise à plat en 2020 pour que les cotisations soient plus en rapport avec les travaux et les périmètres d'activité réels de l'équipe du Pays et du Pôle. Les variations proviennent des financeurs comme l'État et la Région dont les apports correspondent à la fois au déploiement de la télémédecine et aux études prévues en dépenses.

Excédent reporté – 114 859,43 € (24,5%)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 784,51 €

Les investissements restent très faibles, seule la plate-forme Mouvn'Go impacte cette section (10 000,00 €), avec une provision pour l'informatique (2 649,83 €).

Déficit reporté : 3 134,68 € (19,9%)

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15 784,51 €

Dotations (FCTVA) – 500,00 €

Amortissements – 8 284,51 € (52,5%)

➤ **Le Comité Syndical,**

Après en avoir débattu, adopte à l'unanimité,

- **le budget prévisionnel 2020 du pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_POLE3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacqy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_PoM_4

RAPPORTEUR : Martial LATIMIER

OBJET : Participation des collectivités membres à l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé

Le pôle métropolitain lance une étude pré-opérationnelle sur l'amélioration de l'habitat privé (cf délibération N°20191220_PoM_5A). Le périmètre de l'étude concerne l'ensemble du territoire du pôle métropolitain Le Mans Sarthe hors communauté urbaine.

Le pôle métropolitain Le Mans Sarthe propose d'être maître d'ouvrage et de coordonner l'étude avec l'ensemble des 6 EPCI concernés (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Béloinois, Sud Est du Pays Manceau et Val de Sarthe).

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 125 000 € HT. Le pôle métropolitain prendra à sa charge l'ingénierie missionnée pour l'élaboration, le suivi de l'étude et participera à hauteur de 2 250 €. Il est demandé une participation des six collectivités engagées conformément aux délibérations de chacun des EPCI, établies à l'automne 2019, confirmant un accord de principe pour la participation financière à l'étude. La participation des collectivités est répartie comme suit :

	Structure	Participation	
COLLECTIVITES	Pôle métropolitain	Ingénierie + 2 250,00 €	-
	GESNOIS BILURIEN	6 250,00 €	SCoT Pays du Mans
	MAINE CŒUR DE SARTHE	6 250,00 €	
	OREE DE BERCE BELINOIS	6 250,00 €	
	SUD EST DU PAYS MANCEAU	6 250,00 €	
	4CPS	8 750,00 €	Hors SCoT Pays du Mans
	VAL DE SARTHE	8 750,00 €	

Le reste de l'étude sera financée par les subventions de l'ANAH, du Département, de l'ADEME, de la Région et de la Banque des Territoires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu la délibération du conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 16 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Orée de Bercé Béloinois donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 17 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Val de Sarthe donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 26 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Maine Cœur de Sarthe donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 14 octobre 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Sud Est du Pays Manceau donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 22 octobre 2019

Vu la délibération du conseil communautaire du Gesnois Bilurien donnant un accord de principe pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé en date du 14 novembre 2019 ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe lançant une étude pré-opérationnelle habitat privé sur l'ensemble de son périmètre hors Le Mans Métropole en date du 20 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **annuler et remplacer la délibération N°20191220_PoM_5b pour inscrire une participation de 2 250 € du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe ;**
- **solliciter dès janvier 2020 la participation des six collectivités concernées ;**
- **établir une convention de financement avec chacun des EPCI engagé dans l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat privé ;**
- **autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

RESULTAT DU VOTE : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_POLE4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de membres : 80
En exercice : 80
Présents : 41
Votants : 41
Date et lieu d'affichage : 21/02/2020 – Pays du Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe
12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LÉBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacqy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

N°20200212_PoM_5

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL, Président

OBJET : **Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène »**

Après examen en Bureau syndical et accord, Monsieur le Président propose que le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe puisse répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène » proposé par l'État.

Il est précisé que cet AMI a pour but d'identifier les projets structurants sur un territoire. Pour cet appel à manifestations d'intérêt, une première relève aura lieu le 20 mars 2020 au plus tard (projet d'envergure nationale), et une deuxième le 30 juin 2020 (projets d'envergure plutôt européenne). La candidature du pôle concernerait plutôt la première relève d'envergure nationale.

Monsieur le Président précise que cet AMI doit permettre d'identifier des projets permettant de développer les savoir-faire industriels français et de permettre la création de filières hydrogène, mais aussi d'éco-filières locales (projets de développement industriel, projets de production massive territoriaux pour les usages industrie et mobilité, projets de décarbonation massive d'usages industriel et projets structurants de mobilité...). Les projets les plus structurants permettant de développer l'offre industrielle pourraient faire l'objet de soutien dans le cadre d'appels à projets lancés courant 2020, voire en 2021 (à l'issue de cet AMI) ou faire l'objet de soutien au niveau européen ou du fonds innovation, sans oublier le soutien de la région des Pays de la Loire dans le cadre de sa feuille de route H2.

Comme indiqué dans le cahier des charges de cet AMI, les projets attendus peuvent couvrir toutes les phases du continuum d'innovation (R&D, expérimentation, pré-déploiement, industrialisation) sur la chaîne de valeur. Sont réputés relever de la chaîne de valeur « hydrogène » les projets couvrant l'un ou plusieurs des sous-segments suivants : production, conditionnement, stockage, transport et distribution d'hydrogène bas carbone ou renouvelable, usages industriels d'hydrogène (massifs et diffus), usages d'hydrogène pour la mobilité (terrestre – poids lourds, bus, bennes, cars, véhicules utilitaires légers, véhicules techniques, engins logistiques, ...- ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale...), usages d'hydrogène pour les réseaux, usages d'auxiliaires de puissance, usages d'alimentations stationnaires autonomes, usages secours, ainsi que les projets portant le développement d'une offre industrielle sur ces segments (constructeurs, équipementiers, fournisseurs de technologies et de services....).

Pour rappel : le 20 décembre 2019 comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé, aux côtés de l'État (et ses opérateurs) et de la Région, le Contrat de Transition Écologique (CTE) parmi les 7 actions du programme figure une action relative à l'élaboration d'une étude pour la mise en œuvre d'un écosystème local hydrogène en lien avec la feuille de route H2 régionale. Par conséquent, le Pôle est déjà identifié par l'État et la Région comme un territoire souhaitant s'engager dans le développement de l'hydrogène. Par ailleurs, ce même jour, les élu(e)s du Pôle métropolitain ont acté via une délibération de principe, **l'engagement du territoire dans la réflexion de l'évolution courant 2020 du CTE en CTEI** (Contrat de Transition Écologique et Industrielle). Cette évolution permettrait d'inscrire le travail sur le développement de l'écosystème hydrogène déjà initié dans une véritable dynamique industrielle (conception, production et usages).

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **répondre à cet AMI en s'appuyant sur un consortium de partenaires et acteurs du territoire qui pourrait regrouper, entre autres : Le Mans-Métropole, Le Mans développement, Le Mans Tech, Cénovia, la CCI, GrDF, les sociétés Quairos, ID4car, H2X...**
- **de coordonner cette démarche avec l'ensemble des partenaires qui pourraient être concernés par cet AMI ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_POLE5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

12 février 2020- salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190, Saint Pavace

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe a été convoqué le 03/02/2020 pour la séance la séance du 12 février 2020 à la salle Polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil de Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace

Ordre du jour :

- 1/ Vote du compte administratif 2019 ;
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 3/ Vote du budget primitif 2020 ;
- 4/ Etat d'avancement et point financement étude préopérationnelle habitat privé ;
- 5/ Avancement sur la thématique Mobilité ;
- 6/ Avancement de la thématique Santé : projet de Déploiement de la Télémédecine ;
- 7/ Questions diverses.

Délégués titulaires présents :

Pour LMM : MM. Franck BRETEAU, Thierry COZIC, Yvan GOULETTE, Gilles JOSSELIN, Stéphane LE FOLL, Patrice LEBOUCHER, Gilles LEPROUST, Jacqy MARCHAND, Claude LORIOT, Maurice POLLEFOORT, Jean-François SOULARD → 11 voix et 11 présents

Pour MCDS : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Emmanuel CLEMENT, Michel LALANDE, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 voix et 7 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT, Didier PEAN → 5 voix et 5 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT ; MM. Jean-Luc COSNUAU, Guy FOURMY, Bernard LAIR, Guy LUBIAS → 5 voix et 5 présents

Pour 4CPS : MM. Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Joël METENIER → 3 voix et 3 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, Stéphane LEDRU, Patrice VERNHETTES → 4 voix et 4 présents

Pour VDS : Mme Jacqueline BENOIST ; MM. Emmanuel FRANCO, Alain VIOT → 3 voix et 3 présents

Pour CD72 : Mmes Delphine DELAHAYE, Isabelle LEMEUNIER, Véronique RIVRON → 3 voix, 3 présents

Délégués excusés :

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCDS : M. Janny MERCIER

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO ; MM Sébastien GOUHIER, Olivier PANNIER

Pour CD72 : MM. Dominique LE MENER, Olivier SASSO

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT ; MM Joël GEORGES, Laurent TAUPIN

Pour 4CPS : M. Paul MELOT

Pour GB : Mmes Brigitte DE MARIA, Jacqueline LOUVET ; MM Philippe METIVER

Pour VDS : M. Luc BOURMAULT

Invités présents: MM Pascal JOUANNY, Jean-Claude MOSER, Daniel MOUTON
Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_PoM_7

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL, Président

OBJET : Adhésion à l'association AILE

AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne par l'ADEME Bretagne et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest.

AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural.

Ses activités sont principalement :

- des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Energie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques...)
- des actions dans le domaine des économies d'énergie liées au matériel agricole.

Pour soutenir les travaux de l'association, être invité à des groupes de travail et évènements, et partager les bonnes pratiques, le Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe souhaite adhérer à l'association AILE.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **de valider l'adhésion du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe à l'association AILE ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette décision.**

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

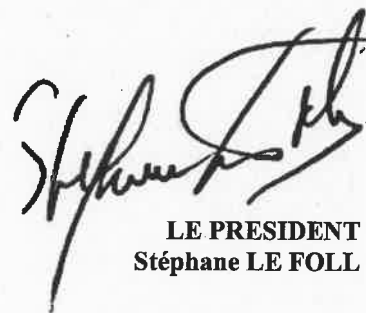
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02POLE7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL